# RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

# PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

PRASG2CG

### LOI N° 2019 - 19 DU 05 AVRIL 2019

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt de Africa Growing Together Fund (AGTF) d'un montant de quarante-trois millions cent quatre-vingt-dix mille (43 190 000) Euros, soit vingt-huit milliards trois cent trente millions sept cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente (28 330 782 830) francs CFA signé à Cotonou, le 18 janvier 2019, entre la République du Bénin et la Banque Africaine de Développement (BAD), dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara (209,68 Km).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 29 mars 2019 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

## Article premier

Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord-cadre de prêt de Africa Growing Together Fund (AGTF), d'un montant de quarante-trois millions cent quatre-vingt-dix mille (43 190 000) Euros, soit vingt-huit milliards trois cent trente millions sept cent quatre-vingt-deux mille huit cent trente (28 330 782 830) francs CFA, signé à Cotonou, le 18 janvier 2019, entre la République du Bénin et la Banque Africaine de Développement (BAD), dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara (209,68 Km).

#### Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 05 avril 2019

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Séverin Maxime QUENUM

Marie Odile ATTANASSO Ministre intérimaire

Le Ministre des Infrastructures

et des transports,

Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS: PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MEF 2 - MJL 2 - MIT 2 - AUTRES MINISTERES 19 - SGG 4 - JORB 1.